

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 AVRIL

La Haute-Cour de justice

Le décret du Président de la République constituant le Sénat en Haute-Cour de justice a été déposé au Sénat. Aussitôt M. Léon Renault a demandé à interpellier le gouvernement sur le dépôt de ce décret avant que, conformément à la Constitution, les attributions judiciaires du Sénat aient été déterminées par une loi. M. Tirard a refusé d'accepter la discussion de cette interpellation, sous prétexte que le gouvernement n'avait point à expliquer les motifs politiques qui lui avaient inspiré la résolution urgente de constituer la Haute-Cour de justice. Ce refus, a répliqué M. Léon Renault, sera une faute de plus à ajouter aux fautes commises jusqu'ici par le gouvernement de la République.

Mais M. Piou a insisté. Dans le cas — d'ailleurs assez probable — où la promulgation de la loi ne serait pas opérée avant vendredi, croirait-on pouvoir procéder à des actes de poursuites? M. Thévenet s'est de nouveau dirigé vers la tribune; brutalement rappelé à son banc par M. Rouvier, il a rebroussé chemin sous un ouragan de rires et d'applaudissements ironiques.

Quelques voix aussi réactionnaires qu'irrévérencieuses l'ont accompagné dans sa retraite du cri : A la niche ! A la niche !

La bande jacobine a répondu en hurlant : A un mois ! A un mois ! La discussion de l'interpellation a été enterrée.

— La Chambre renie la Constitution ! s'est écrié l'honorable M. Piou, après la proclamation du vote.

Signalons ces intéressants propos de M. Moïnis, un aimable légiste de la Gironde :

« Est-ce dans le droit commun qu'on peut aller chercher les principes applicables au procès qui va s'engager au Sénat ? »

« Il ne faut pas retarder, un instant de plus, l'opération qui va s'accomplir au Luxembourg (sic). »

Opération ! Ce mot ne manque pas de grâce, mais Exécution eût eu plus de saveur.

C'est vendredi prochain que la Haute-Cour de justice tiendra sa première séance au Palais du Luxembourg. Il ne s'agit évidemment que d'une indication provisoire, le Sénat restant libre de désigner toute autre ville pour tenir ses séances.

Au Sénat, M. Buffet a tenu à porter à la tribune une importante déclaration. Les sénateurs de la droite ne se refuseront pas à remplir le rôle de juge; mais ils ne peuvent admettre que la procédure à suivre par la Haute-Cour de justice ne soit pas réglée par une loi. La constitution le veut. Il ne saurait dépendre de la volonté arbitraire d'une Chambre de statuer sur une question aussi grave. Ce serait une usurpation de pouvoirs, usurpation que nous n'accepterons pas, s'est écrié l'honorable orateur, aux applaudissements des droites dont les membres ont tous déclaré s'associer à cette éloquente protestation. Et, après avoir conclu, par une argumentation de droit constitutionnel que les arguties de Thévenet et des Dauphins

ne sauraient affaiblir, à la nécessité préalable de l'adoption de la procédure par les deux Chambres avant que le Sénat ne fasse aucun acte comme Haute-Cour de justice, M. Buffet a rappelé à la pudeur la majorité, en l'invitant à conserver l'attitude des juges.

Quelques détails sur le fonctionnement de la Haute-Cour de justice.

Une commission de neuf membres titulaires et de cinq membres suppléants est déjà chargée d'examiner les charges portées contre M. Boulanger et de prononcer sur la mise en accusation.

L'instruction terminée, le dossier sera tenu pendant trois jours à la disposition de l'accusé.

Ce délai expiré, la commission se réunira sous le nom de chambre d'accusation et rendra un arrêt résumant les charges, indiquant la nature du crime commis, ordonnant enfin que M. Boulanger sera « pris au corps ».

Puis, un délai de vingt jours avant l'ouverture des débats. Pendant ce temps, le Sénat reprendra naturellement ses séances ordinaires.

Comme l'accusé fera défaut, deux ou trois audiences suffiront vraisemblablement pour le procès.

Le Sénat se retirera ensuite en chambre de conseil pour rédiger son arrêt.

Au point de vue matériel, aucune disposition spéciale n'est à prendre. Seulement, le président de la Haute-Cour ne monte pas au fauteuil : il siège au milieu de ses collègues.

LA FRANCE EST RICHE

La Chambre vient de voter un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 500,000 francs, pour frais de représentation du Président de la République, et d'un crédit de un million, pour les frais de représentation des ministres, pendant l'Exposition universelle.

M. Carnot dispose déjà d'une indemnité de 300,000 francs pour frais de représentation ordinaire. Encore que les souverains doivent être rares sur le Trocadéro et au Champ-de-Mars, nous ne le chicanerons pas trop sur le supplément d'un demi-million qu'il s'est fait octroyer aux dépens des pauvres contribuables.

Mais les ministres !... Quelles exigences de représentation peuvent bien s'imposer à M. Constans ou à M. Thévenet? En quoi le prestige de la France ou même celui de la République sera-t-il augmenté parce que M. Rouvier ou M. Fallières donnera quelques gâteaux plus ou moins officiels?

Notez que la participation officielle des puissances étrangères sera presque nulle et que les têtes couronnées seront représentées par quelques roitelets du centre de l'Afrique. Non, en vérité, nous ne comprenons pas la nécessité du million concédé à nos ministres et au... préfet de police! Pourquoi au préfet de police?...

La minorité conservatrice a vigoureusement protesté contre ce nouveau gaspillage. M. de La Bâtie notamment a très justement caractérisé la petite curée ministérielle.

L'intègre Rouvier est venu plaider la cause

de ce mendiant de ministère. Sans le million réclamé, messieurs nos ministres en seraient réduits à ne pas recevoir. Quelle catastrophe ! La majorité a eu peur. Heureuse d'avoir l'occasion de gaspiller quelques centaines de mille francs, elle a fait large aumône à ces pauvres diables du Cabinet.

Mais, à la faible majorité de 266 voix contre 242 seulement, elle a repoussé un amendement de la droite tendant à assurer l'emploi régulier de l'argent.

— Ce que vous proposez là, s'était écrié avant le vote M. Burdeau, c'est une mesure de suspicion contre le gouvernement.

La mesure de suspicion a été écartée par 24 voix de majorité.

Comme ces ministres inspirent de confiance !...

INFORMATIONS

La Chambre devra se proroger pendant que le Sénat siègera comme Haute-Cour de justice. En effet, aux termes de la Constitution, les deux Chambres doivent siéger simultanément. Or le Sénat, à partir de la promulgation du décret, n'aura plus un caractère législatif; il deviendra un des dépositaires du pouvoir judiciaire. La Chambre, conséquemment, ne pourra pas seule, de son côté, légiférer pendant cette période.

Le procès devant durer, ainsi qu'on vient de le lire ci-dessus, trois semaines environ; l'interruption de la session de la Chambre aura une égale durée.

Les rapports des préfets constatent que l'attitude jacobine du gouvernement a soulevé en province comme à Paris l'indignation générale.

Le départ précipité de M. Boulanger aurait nui à ce dernier dans l'opinion, mais l'acharnement déployé contre lui et les scandaleux débats de la Chambre font dire à beaucoup de gens que M. Boulanger a bien fait de rendre vaines toutes ces colères.

On dit aussi que, puisque le ministère était résolu à « faire son coup », il a été bien maladroit en « n'empoignant » pas à temps le général, qui s'est moqué de MM. Constans, Thévenet, Rouvier, Tirard et autres Q. de Beaurepaire.

On s'accorde à reconnaître qu'il ne se dégage aucune preuve du réquisitoire « niais » de M. le procureur général. A gauche même, on trouve que ce document constitue plutôt le prologue d'un méchant roman qu'une pièce judiciaire.

DÉCLARATION DU COMITÉ NATIONAL

Le Comité boulangiste dit « républicain national » a voté, à l'unanimité des membres présents, l'ordre du jour qui suit :

« Les membres du Comité républicain national, réunis sous la présidence de M. Naquet, vice-président, après avoir procédé à la réorganisation du Comité, affirment leur entière solidarité avec le général Boulanger. »

Ils déclarent qu'ils sont absolument déci-

dés à suivre jusqu'au bout la campagne révisionniste qu'ils ont entreprise pour assurer, par tous les moyens légaux, le triomphe d'une République vraiment nationale et démocratique sur les bases indiquées par le général Boulanger dans tous ses actes politiques. »

Borie, Paul Déroulède, Gaston Laporte, Laguerre, Laur, Laisant, Lalou, Le Hérisse, de Ménorval, A. Naquet, Saint-Martin, Turquet, Vacher, Vergoin.

Le Comité républicain national s'est adjoint trois nouveaux membres : MM. Mellot, député du Cher; M. Thiessé, député de la Seine-Inférieure, et M. Turigny, député de la Nièvre.

A qui appartient M. Boulanger?

M. Rochefort en a fait la confidence au *Gaulois*, qui s'empresse de faire connaître cette déclaration au public :

Il appartient aujourd'hui plus à nous qu'à lui.

C'est-à-dire que M. Boulanger appartient à MM. Henri Rochefort, Laguerre, Vergoin, Le Hérisse, etc.

Voilà de belles garanties pour les conservateurs.

Le général Boulanger a reçu la visite du secrétaire général du ministère de l'intérieur belge. L'objet de l'entretien est resté secret. Mais on prétend qu'il n'a roulé que sur la question d'expulsion.

La *Réforme*, journal belge, publie une longue diatribe contre le général Boulanger et demande à grands cris son expulsion, accuse M. Bernaert de faiblesse et M. Bourrée, notre représentant à Bruxelles, de boulangisme.

M. le général Pontus, ministre de la guerre belge, se prononce pour l'expulsion, et M. Bernaert, au contraire, ne veut pas inquiéter le général Boulanger, si celui-ci ne crée pas d'embarras.

Le *Mot d'Ordre* prétend, cependant, que l'arrêté d'expulsion a été notifié.

Le bruit que le général a rendu visite au prince Victor est démenti par les feuilles boulangistes.

Mais l'*Indépendance belge* maintient de la façon la plus formelle le récit qu'elle a publié de l'entrevue de M. Boulanger et du prince Victor.

Le journal belge ajoute qu'il fournira les détails les plus précis et les plus intéressants sur la conversation qui a eu lieu entre les deux prétendants.

On lit dans le *Paris* :

« Le bruit court, et nous le reproduisons sous toutes réserves, que MM. Laguerre, Laisant et Naquet, redoutant un mandat d'arrêt, seraient définitivement partis en Belgique. »

Dimanche, après une conférence mouvementée à Caudebec-lès-Elbeuf, M. Laguerre est revenu à Rouen, où M. Laisant l'attendait; son arrivée a donné lieu à de bruyantes manifestations. La foule a rompu les cordons de la police, il y a eu de véritables mêlées.

Un banquet de 300 couverts a eu lieu sous la présidence de M. Laisant, entouré de quelques députés boulangistes.

M. Laguerre a prononcé un long et violent discours contre le parlementarisme; puis il a donné lecture d'une lettre de Boulanger, s'excusant de ne pouvoir pas assister au banquet et affirmant sa confiance dans un avenir meilleur pour la France et la République.

Les manifestations ont recommencé à l'issue du banquet.

Les ateliers du journal le *Petit Rouennais* ont été envahis et les typographes frappés.

Plusieurs personnes ont été blessées dans la rue.

A minuit, l'agitation durait encore.

M. Lucien Millevoye a donné lecture dimanche, dans la réunion tenue à Vincennes, de la lettre suivante que lui adresse le général Boulanger:

« Mon cher ami,

» Dites bien à nos amis de Vincennes que je garde le plus reconnaissant souvenir de la belle majorité qu'ils m'ont donnée au scrutin du 27 janvier dernier.

» Il m'eût été particulièrement agréable d'aller les remercier moi-même de leur dévoué concours et de serrer leurs mains patriotiques et loyales.

» J'ai dû me soustraire pour quelque temps à la rage des politiciens qui, non contents d'avoir exploité et ruiné la France, prétendaient échapper, en me frappant, au châtiment que justifient leurs attentats contre le peuple et contre la liberté.

» J'ai refusé de me constituer leur prisonnier et leur otage: car l'œuvre nationale à laquelle je me suis voué n'est pas achevée. A l'heure prochaine de l'affranchissement légal de la France, le suffrage universel, en me rappelant, punira les concussionnaires, les agioteurs, tous les larrons de la politique, et chassera de leurs sièges déshonorés ceux qui ont trafiqué de la fortune nationale.

» S'il ne s'était agi que de ma personne, je les aurais bravés. Mais je suis le représentant d'un principe plus élevé qui m'impose d'autres devoirs.

» J'ai accepté de ce grand peuple la tâche de fonder définitivement la République en l'ouvrant, en la purifiant. Près d'un million de suffrages m'ont déjà confié le soin de rendre la parole au pays, la sécurité aux intérêts, la paix aux consciences.

» J'appartiens corps et âme à ce peuple qui est mon seul juge. Il m'ouvrira par ses votes vengeurs les portes de la patrie. Et si ce retour est destiné à jeter le trouble et l'effroi dans les consciences des parlementaires... il sera salué par la grande majorité de la nation comme le commencement de la réparation et de l'expiation.

» Ma plus cordiale poignée de main.

» Général BOULANGER. »

On lit dans le *Paris*:

« Un journal demande où en sont les poursuites contre les accapareurs de cuivre, et s'étonne des lenteurs qu'on y apporte.

» Nous sommes en mesure de répondre que le ministre de la justice presse l'instruction de cette affaire, notamment en ce qui concerne M. Secrétan. »

Le *Petit Journal* assure que M. Carnot se montrerait opposé à la translation des cendres de son aïeul au Panthéon.

M. Carnot estimerait qu'une plaque commémorative doit suffire; une communication dans ce sens serait faite à la commission du transfert des cendres de Hoche, Marceau, Baudin, etc. Le Président de la République voudrait, pour des convenances personnelles, ne pas avoir à intervenir dans la cérémonie projetée.

M. KRUPP A ROME

M. Krupp est à Rome depuis le 5 avril.

Le grand fabricant de canons est allé conférer avec M. Crispien et le roi Humbert pour leur livrer les armes dont ils manquent encore pour attaquer la France.

A quand le traité de commerce franco-italien qui fournira au gouvernement italien l'argent nécessaire pour payer les armes et les munitions de guerre de M. Krupp?

Un nouvel accident a eu lieu sur la Manche, dans la nuit de samedi.

La malle belge, la *Princesse Joséphine*, qui fait le service de Douvres à Ostende, a accosté dans le brouillard un bateau pêcheur norvégien.

Les avaries sont légères. Mais, détail curieux, le prince Napoléon se trouvait précisément sur la malle belge revenant d'Angleterre, et il a failli assister à un second naufrage!

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON DE SAUMUR NORD-EST

Scrutin du 14 avril 1889

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. ALBERT BRUAS

ancien magistrat

LES DEVANCEMENTS D'APPEL

Un certain nombre de nos lecteurs nous demandent de les renseigner sur les devancements d'appel, question particulièrement intéressante à cette époque de l'année.

Dès que la liste du contingent est arrêtée et signée par le conseil de révision, les jeunes

soldats peuvent être reçus à devancer l'appel à l'activité pour l'un des corps désignés à cet effet.

Après la répartition du contingent entre les divers corps de l'armée, ces devancements ne peuvent être effectués que pour les corps auxquels sont affectés les jeunes soldats.

Les hommes qui ont été admis à devancer l'appel renoncent par écrit, dans le cas où ils seraient appelés à faire partie de la deuxième portion, au bénéfice que leur accorde la loi d'être envoyés en disponibilité au bout d'un an de service; ils servent tout le temps que la première portion de leur classe reste sous les drapeaux.

Enfin, le jeune soldat qui devance l'appel avant le 1^{er} juillet ne peut faire compter ses services, pour le passage dans la réserve, qu'à partir de cette date.

LE FUSIL LEBEL ET LES TERRITORIAUX

Les hommes de l'armée territoriale ne seront pas réduits, cette année, à ne s'exercer qu'au tir du fusil Gras. La répartition des cartouches qui leur sont allouées a été ainsi établie:

Douze cartouches pour le fusil Lebel et huit cartouches pour le fusil Gras.

Notre excellent fusil à répétition sera distribué à raison de vingt par compagnie.

C'est là une excellente mesure, car il eût été fâcheux que des hommes qui peuvent être appelés d'un jour à l'autre à un service de guerre n'eussent pas été initiés à la pratique du tir du fusil dont ils seront certainement armés en cas de mobilisation.

Rectifions à ce sujet une information répandue récemment par quelques-uns de nos confrères qui prétendent que les hommes de la réserve et de l'armée territoriale, en cas de guerre, seront armés du fusil Gras. C'est une erreur. En cas de guerre, les réservistes, les territoriaux, tout comme l'armée active, auront le fusil à répétition.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR

Nous avons dit que la fille Victorine Perrault, domestique aux Verchers, avait volé 400 francs à son maître.

A l'audience, son avocat dit que cette fille est enceinte, et qu'ayant été abandonnée par son séducteur, cette situation a influé sur son état physique et moral. Il croit qu'on est en présence d'un cas pathologique déjà signalé par la science; il est des femmes enceintes qui ont la manie du vol, et il est probable que l'inculpée a agi sous l'influence d'une force plus puissante que la volonté.

Ce cas n'est pas rare à Saumur, et un auditeur nous a nommé une dame bien connue qui, chaque fois qu'elle est dans une position intéressante, ne peut entrer dans un magasin sans voler quelque marchandise.

Le tribunal n'admet pas cette théorie et condamne la fille Perrault à six mois de prison.

ANTOIGNÉ. — *Suicide*. — Il y a quelques jours, le nommé Reuillier, Pierre, âgé de 41 ans, journalier, s'est pendu dans sa grange. Cet homme avait été condamné à 2 mois de prison par le tribunal de Saumur et il ne voulait pas faire sa peine.

Il laisse une femme et une jeune fille de 16 ans.

Tribunal correctionnel d'Angers

LES DRAMES DE LA MISÈRE. — « LA MENDICITÉ EST INTERDITE »

Un nommé Notoriani, sujet italien — arrêté depuis plusieurs jours — comparait le 29 mars à la barre du tribunal correctionnel. Près de lui se trouvait sa fille aînée, âgée de 14 ans, attendant aussi pour elle la sentence des magistrats.

Dans un coin de la salle se tenait blotti le reste de la famille, la mère, un tout jeune garçon et une fillette. Les deux petits innocents s'amusaient ensemble; la mère essayait furtivement ses larmes.

Après l'interrogatoire sommaire des prévenus, les débats furent renvoyés à vendredi dernier. Alors les gendarmes remmenèrent en prison le père et la fille. La mère sortit sans tapage, tenant par la main ses deux jeunes enfants. A son extérieur et à sa démarche pénible, on voyait bien que cette pauvre femme ne reviendrait plus à l'audience avant d'avoir augmenté d'un nouveau membre la malheureuse famille.

Vendredi 5 mars, Notoriani et sa fille comparaissent de nouveau devant les juges.

Sa femme était à sa même place; mais cette fois entourée de trois enfants. Le plus jeune, qu'elle portait dans ses bras, avait trois jours!! La pauvre mère avait eu le courage de se traîner jusque là pour connaître le sort de son mari et de sa fille aînée!

De quels crimes affreux s'étaient donc rendus coupables les prévenus?

Avaient-ils *wilsonné* dans le Panama et fait perdre leur épargne à un million de Français intéressés dans cette affaire? Avaient-ils tripoté dans le Comptoir d'Escompte ou dans la Compagnie des Métaux?

Non, ceux qui sont mêlés aux Sociétés financières véreuses, ceux qui produisent les krachs dont le pays souffre sont trop respectables pour que la justice ne s'incline pas devant leur souveraine puissance. Ceux-là règnent en paix.

Notoriani et sa fille étaient accusés d'avoir mendié pour nourrir la famille.

Coût: 15 jours de prison pour le père, 2 mois de détention dans une maison de correction pour la fille.

Après un pareil jugement, la mère et les trois jeunes enfants n'ont qu'à mendier pour se faire prendre s'ils ne veulent pas mourir de faim. (Journal de Maine-et-Loire.)

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

Une paix souveraine, la paix qui naît de l'immense, règne sur toute cette nature. Elle n'est pas troublée par les bruits légers qui montent de la vallée ou ceux qui, discrets, animent la forêt elle-même. C'est la cloche de l'église qui tinte quelques coups à chaque heure, ou les accords lointains de la musique monotone qui, le matin, résonne dans les jardins du Hof; ou le roulement à peine sensible du chariot attelé d'ânes qui transporte les herbes fraîchement coupées; ou les pas cadencés des chevaux qui montent le chemin de Pfeffers. C'est le frémissement des feuillages sous une brise soudaine, le murmure de mille petites sources qui sourdent sous la mousse et coulent le long des pentes, toutes prêtes à se changer en minces torrents sous une ondée ou en sillons desséchés sous un rayon de soleil; c'est le gazouillement des pinsons, nombreux dans ces parages, ou, à travers les ramures, le frôle-

ment, les bonds des écureuils dont quelques-uns noirs comme l'ébène. Qui ne les connaît ces bruits des bois, humbles, mystérieux, fugitifs; ces bruits qui se font entendre sans se faire remarquer, qui n'interrompent pas le chant de l'oiseau, qui n'éveillent pas du rêve!

Dans le calme de la forêt, devant les spectacles de la montagne, les heures fuient assez douces, aussi rapides que sur le rivage, en face de la grande mer...

Toutefois ce repos, ce demi-sommeil moral se refusait souvent à l'âme crucifiée qui suivait jour par jour la fatale lettre dans son voyage; qui calculait à quelle date, à quelle heure elle arriverait à Tuyen-Quan, elle porterait le coup de mort.

Aussi Joséphe, livrée aux plus cruels déchirements du cœur, faisait-elle souvent trêve à ses stations sur le sommet. Elle s'échappait du Hof par une des portes qui ouvrent sur la promenade. Elle franchissait la Tamina, traversait le village et gagnait l'église située heureusement à une faible distance. Il y avait bien une chapelle dans le Hof même. Mais, plutôt que de se mêler à une assistance nombreuse, la jeune fille, comme tous les affligés, préférait se réfugier là où elle pouvait prier et pleurer

librement. Heureuse du moins, mille fois heureuse était la pauvre enfant d'avoir échoué passagèrement dans un pays catholique, tandis que l'hérésie tient sous son joug glacé une si grande partie de ces cantons!

Quand Joséphe était diligente, elle parvenait à l'église avant l'heure de la messe. Les enfants des écoles remplissaient la nef, bourdonnant le chapelet avec véhémence. Après quoi, ils se retiraient, graves, modestes, pendant qu'à l'aide de l'épais goupillon allemand, le prêtre jetait sur eux l'eau bénite. Mais, souvent les forces à peine renaissantes de la jeune fille trahissaient un peu sa ferveur. Elle tardait et trouvait alors sur sa route ces enfants blonds, doux et naïfs comme leurs parents, comme leurs ancêtres, car la simplicité des mœurs est le trait qui caractérise cette honnête population. Elle leur disait en passant de bonnes paroles. Eux souriaient à la jolie Française pâle et, selon l'usage du pays, quelques-uns lui présentaient respectueusement la main.

Parfois, les enfants mêmes avaient disparu, le vide s'était fait autour du sanctuaire. On voyait seulement, ça et là, quelques rares troupeaux qui venaient s'abreuver à la fontaine voisine ou montaient lourdement les pentes du

Fraudenberg. Dans l'église, le curé priait encore, assis dans le banc paroissial, ou dans une des stalles du chœur. Il aurait eu facilement un air à demi biblique sous son aube blanche, épaisse, flottant jusque sur terre, comme la longue robe des lévites d'Aaron. Mais l'illusion s'envolait vite, lorsque le bon prêtre, dépouillé de la majestueuse tunique, réparaisait sous le rochet court et la petite pèlerine de velours noir garni de dentelles qui distinguent les chanoines de Saint-Gall.

Un jour, comme elle regagnait le Hof, Joséphe l'avait rencontré, vêtu, non plus du costume ecclésiastique, mais de la longue redingote que, par suite des persécutions protestantes, la plupart des prêtres catholiques adoptent en Suisse, en dehors des fonctions de leur ministère.

M^{re} de Kerdu l'avait abordé pour connaître l'heure des offices. Interrogée à son tour sur sa nationalité, elle avait eu un moment de douce fierté en entendant le prêtre s'écrier: «Oh! Française!» avec cet enthousiasme soudain qui saisit encore, qui saisira toujours le cœur de la vieille Helvétie au seul nom de la France, de la France qu'elle a aimée jusqu'à lui donner un jour, près d'un trône qui s'écroulait, le plus

LE MANS.—M. Talvande a été remis samedi soir en liberté, en vertu d'une double décision prise le matin par M. le juge d'instruction et le soir par le tribunal de commerce.

Ce tribunal a rendu, en audience publique, un jugement dans lequel, après avoir constaté qu'il n'a pas pour mission de faire de la justice répressive, il déclare que M. le juge d'instruction, seul compétent pour apprécier l'opportunité de cette mesure, ayant ordonné la mise en liberté provisoire de M. Talvande sous caution de 125,000 fr., espèces versées, il y a également lieu, pour lui, de lever le mandat de dépôt.

Le tribunal de commerce a autorisé en même temps la mise en liberté provisoire de M. Célérier, sous caution garantie de 25,000 francs.

La caution demandée pour M. Talvande a été versée par ses frères, dont l'un est actuellement président du tribunal de commerce de Nantes. (La Sarthe.)

LES VINS D'INDRE-ET-LOIRE

On lit dans le *Vinicol et commercial* :

« Nous sommes désolés de constater que la situation ne s'est pas beaucoup améliorée.

» Malgré la visite de quelques négociants de Paris, les achats ont été de peu d'importance et comme rassortiment seulement.

» Nos vins de Touraine, si nécessaires au grand commerce parisien, en raison de leur fraîcheur et de leur netteté de goût, n'auront un courant suivi de demandes que lorsque les temps pluvieux et froids que nous traversons auront disparu pour faire place au bon et gai soleil.

» Peu d'affaires à Chinon et environs de Vouvray, Vernou et Noizay, ont eu quelques acheteurs, mais pour de petites quantités.

» *Saint-Avertin* et la côte du Cher, complètement délaissés.

» Les courtiers de *Cinq-Mars, Langeais, Restigné et Bourgueil* ont reçu quelques demandes, ce qui est d'un bon augure pour la reprise des affaires.

» Des demandes assez importantes se sont continuées dans le canton d'Amboise, et quelques ventes se sont produites dans l'arrondissement de Loches, et cela à des prix fermement tenus. »

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 mars 1889.

NAISSANCES

Le 1^{er}. — Thérèse-Marie Peneau, rue d'Orléans.

Le 3. — Fernande Cheminade, à l'Hospice ; — Robert-Jean-Félix Bloudeau, rue d'Orléans.

Le 4. — Henri-Léon Moreau, rue de Fenet ; — Frédéric-Charles Hébert, quai de la Marine ;

— Berthe Poirier, au Clos-Bonnet ; — Augustine-Angèle Blin, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 7. — Madeleine-Émilie-Léonie-Marie Rémy, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Auguste Sudre, à l'Hospice ; — Pierre-Marie-Joseph Brac, place de la Bilange.

Le 9. — Yvonne-Adèle Guillemot, rue de Fenet.

Le 11. — Gaston-Stanislas Rivault, place de l'Arche-Dorée ; — Charlotte-Marie-Jeanne Mérigard, rue Saint-Nicolas ; — Victor-Élie Gaillard, Grand'Rue.

Le 13. — André-Jean Foucher, à l'Hospice.

Le 14. — Henri-Victor-Stanislas Caillé, rue des Écuries.

Le 15. — Raoul-Léon Robin, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 16. — Carmen-Annette Gautron, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 17. — Marcel-Émile Valotaire, Grand'Rue ; — Marie-Madeleine-Lucienne-Renée Nay, rue Basse-Censier.

Le 18. — Albert-René Raimbault, rue du Portail-Louis ; — Joseph-Gabriel Robine, à l'Hospice.

Le 20. — Marie-Louise Tennegain, rue Nationale.

Le 21. — Eugène-Paul Pasquier, rue Saint-Nicolas ; — Marcel-Bénédict Bouchard, rue de la Tonnelle.

Le 23. — Maurice Tissier, rue Beaurepaire ; — Marguerite-Clémence-Cécile Dumée, rue de la Maréchalerie.

Le 25. — Blanche Montigny, rue Parée.

Le 27. — Alexandre-Eugène Derouet, rue des Capucins.

Le 28. — René Kellerer, rue Saint-Nicolas ; — Émile Goizet, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 29. — Georges Toquebiol, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 31. — Georges-Eugène Petiot, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Rachel-Léontine Dalmace, rue du Grand-Noyer.

MARIAGES

Le 4. — Alfred-Paul-Marie Pasquereau, tailleur d'habits, de La Boissière (Loire-Inférieure), a épousé Céline-Laurence Besnard, couturière, de Saumur ; — Désiré Leroy, cultivateur, de Varrains, a épousé Clémentine-Héloïse Pilo-teau, journalière, de Saumur ; — Joseph-Jean-Baptiste Levêque, marbrier, de Niort, a épousé Arsène Durand, domestique, de Saumur.

DÉCÈS

Le 4^{er}. — Françoise Thibault, journalière, 62 ans, veuve Jean-René Baron, à l'Hospice.

Le 2. — Jeanne-Victoire Maurin, sans profession, 60 ans, épouse Pierre-Frédéric Thourot, rue Saint-Nicolas ; — Mélanie Blin, sans profession, 76 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 3. — Marie Dubois, 4 jours, à l'Hospice.

Le 4. — Louise-Jeanne Jourdan, sans pro-

fession, 67 ans, épouse Dominique-Étienne Carichou, quai de Limoges ; — François Ronce, cordonnier, 66 ans, à l'Hospice.

Le 5. — Paul Cormier, fondeur en cuivre, 54 ans, rue Notre-Dame ; — Edmond Naples, ferblantier, 57 ans, rue d'Orléans.

Le 8. — François Baranger, cultivateur, 69 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Joseph Hans, gardien de manège, 56 ans, place du Chardonnet.

Le 11. — Louis Courtois, cultivateur, 70 ans, rue d'Orléans.

Le 12. — Célestine Métaireault, lingère, 58 ans, veuve Jean-Baptiste Bureau, place Saint-Pierre.

Le 14. — Marie-Barbe Goissez, sans profession, 78 ans, épouse Jean Levain, quai de Limoges ; — Adolphe-René Girault, boulanger, 35 ans, rue Nationale.

Le 15. — René-Eugène Menier, négociant, 25 ans, rue de Lorraine ; — Françoise Martineau, rentière, 91 ans, célibataire, rue des Boires.

Le 18. — Gabrielle Riobé, ouvrière, 56 ans, célibataire, rue des Capucins.

Le 20. — Pierre Meslé, forgeron, 67 ans, à l'Hospice.

Le 21. — Jules-Hyacinthe Picherie, propriétaire, 75 ans, rue du Palais-de-Justice.

Le 22. — Renée-Marthe Cotelle, 4 mois, rue de Poitiers ; — François Boiry, tailleur de pierres, 74 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Marie Rochereau, sans profession, 70 ans, veuve Pierre Royer, à l'Hospice ; — Augustine-Alphonsine Beauvais, 43 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Marie Dugué, lingère, 58 ans, épouse François Lelièvre, à l'Hospice.

Le 29. — Jean-Baptiste Cadin, tailleur d'habits, 40 ans, à l'Hospice.

Le 31. — Jean-Baptiste-Thomas Pringuet, journalier, 77 ans, à l'Hospice.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 avril 1889.

Nos rentes montent : le 3 0/0 à 85.57, le 4 1/2 0/0 à 105.

La hausse irrésistible du Crédit Foncier et du groupe des obligations entraîne toute la cote. L'action clôture à 4,295 en reprise de 35 fr. sur samedi ; les obligations sont au-dessus des cours qu'elles cotaient avant la crise. L'émission des Bons de l'Exposition est fixée au 15 avril. Ces titres, au nombre de 4,200,000, émis à 25 fr., sont munis de 25 tickets d'entrée à l'Exposition et donneront lieu pendant 75 ans à des tirages annuels. Pendant la durée de l'Exposition, il y aura six tirages échelonnés de mois en mois et comportant, les cinq premiers, des lots de 400,000 fr., le dernier un lot de 500,000 fr.

La Société Générale est traitée de 450 à 452.50 ex-coupon. Le mouvement général des comptes de chèques, en 1888, a été supérieur de 203 millions au chiffre de l'année dernière ; et cela, bien que la société ait eu la prudence

quées dans le pays, des tissus de toutes sortes, des cailloux du Rhin qu'avec un peu de bonne volonté on admire comme argentifères ; de naïves sculptures fouillées dans les hêtres de la Forêt-Noire ou dans les oliviers du Haut-Milanais, autour des lacs de Côme et de Lugano ; ou bien encore de délicates dentelles, et surtout des broderies, ces célèbres broderies suisses qui défient toute rivalité.

M. de Kerdu essayait d'intéresser Joséphe à toutes ces choses qui, par cela même qu'elles sont étrangères, présentent un attrait spécial. Il lui offrait sans cesse de choisir entre elles et de choisir encore. Joséphe promenait sur toutes un regard indifférent. Cependant, pour ne pas contrister le vieux père, elle acceptait toujours des dentelles et de longues bandes de broderie que M. de Kerdu croyait appelées à composer plus tard d'élégantes toilettes, mais qu'en réalité la jeune fille destinait à orner les autels.

Il y avait plus de trois semaines que Joséphe faisait partie de la colonie du Hof. C'était par un des jours d'août, si clairs, si beaux dans ce pays à l'atmosphère lumineuse. Le déjeuner venait de finir. Nul ne se souciait de se renfermer dans les appartements et la chaleur ne

d'abaisser de 1/2 0/0 le taux de l'intérêt qu'elle sert à ses déposants.

La Banque d'Escompte est demandée à 512.50 ; la Banque de Paris monte à 738 ; le Crédit Lyonnais fait 678.75 ; la Société de Dépôts et Comptes courants est ferme à 597.50.

L'obligations des Chemins Economiques est recherchée à 374.50. — INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque de l'Ouest annonce la mise en paiement d'un premier acompte de 10 francs à valoir sur le dividende de l'exercice en cours. Ce coupon sera payé à partir du 15 avril courant aux caisses de la Société, place du Havre, à Paris.

Personne n'ignore les fâcheux effets de la constipation. Ceux qui ne connaissent pas, au moins de réputation, le remède qui réussit si bien, les *Véritables Grains de Santé du Dr Franck*, si bien nommés, sauront qu'on les trouve dans toutes les pharmacies (1 fr. 50 la 1/2 boîte).

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

Grand choix d'Articles de PAQUES

A DES PRIX EXCEPTIONNELS DE BON MARCHÉ.

Paniers riches ; Œufs de toute grosseur, décorés ou non ; Œufs rustiques avec sac satin, Poules, Canards, Voiture bébé chocolat, Châlet suisse, Cabane avec cygnes, etc., etc.

SPÉCIALITÉ DE BOITES POUR BAPTÊME

Elles sont garnies de Dragées et de Pralines suaves, vendues au poids net, même prix qu'au détail.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infailible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 15, rue Très-Cloîtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

M. LEMERCIER, dentiste du *Prytanée militaire de La Flèche*, à l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

pur, le plus noble du sang de ses fils ; et, depuis, jusqu'à épuiser sa pitié, son dévouement, sa mince fortune pour recueillir et soulager les chers débris que la défaite jetait dans ses bras. Autour de Ragatz, comme d'ailleurs dans toute la Suisse, on ne compte pas les demeures où nos soldats ont reçu l'hospitalité la plus généreuse, les soins les plus fraternels quand, après nos échecs, les légions de Bourbaki furent repoussées vers la frontière ; et les yeux se mouillaient d'émotion et de reconnaissance en retrouvant sans cesse devant eux ces refuges ouverts à nos malheurs.

Cependant, malgré le chagrin et les angoisses, l'effet réparateur, annoncé par la science, se produisait plus promptement encore qu'on n'aurait dû l'espérer. Chaque jour, Joséphe reprenait un peu plus de calme, un peu plus d'énergie.

Au cours de l'après-midi, elle redescendait souvent dans le village accompagnée alors par M. de Kerdu. Pour distraire le vieillard, elle examinait avec lui les demeures indigènes, ces pittoresques chalets aux murs plaqués d'écaillés de bois, aux fenêtres garnies de vitres historiées, aux toitures bizarres sur lesquelles des tuiles colorées écrivent la date de leur cons-

truction, le nom du propriétaire ou même parfois une pieuse devise.

De temps en temps, Joséphe entraînait dans ces maisons rustiques et servait d'interprète entre son grand-père et les paysans, lorsque M. de Kerdu, frappé de la belle venue de quelque plantation, voulait en connaître le mode de culture. L'un par l'autre, ils s'instruisaient ainsi des usages agricoles de la Suisse qui sont tous très pratiques, mais dont quelques-uns ne manquent pas d'originalité, tel que celui, par exemple, de remplacer les bœufs de labour par des vaches attelées et bridées comme des chevaux ; dont quelques autres sont bien un peu redoutables, à commencer par la coutume des faneurs qui placent derrière eux un chariot rempli d'herbe, en saisissent vigoureusement les brancards et se laissent glisser sur les talons avec une rapidité effrayante, tout le long des pentes, pendant que leur rude effort empêche avec peine le chariot d'obéir comme un foudre aux lois de la pesanteur.

Parfois aussi, au lieu de gagner les habitations champêtres, M. et M^{lle} de Kerdu s'égarèrent dans ces innombrables magasins où sont offerts au passant les produits du sol et même ceux du voisinage : de jolies poteries fabri-

disposait pas davantage à pérégriner sous les feux de midi. Quelques personnes avaient gagné les allées. Avec cette flânerie à laquelle tôt ou tard on sacrifie aux eaux, elles faisaient les cent pas sous les tilleuls ou se reposaient sur les bancs, ou encore jetaient des gâteaux aux carpes du bassin, gourmandes et familières. Mais ces promeneurs pouvaient se compter. C'était sur la terrasse que se formaient les groupes. On s'y réunissait sans, pour ainsi dire, sortir des salons ; on y était abrité par des tentes élégamment disposées, on y jouissait d'une vue splendide.

A peu près au milieu, près de la baie du salon principal, M. et M^{lle} de Kerdu étaient assis devant une petite table sur laquelle fumait un café brûlant, accompagnée d'une coupe remplie de la plus belle crème. La vacherie du Hof devenait, pour le grand agriculteur breton, un véritable objet de jalousie.

Tout en dégustant le moka mêlé de cette crème délicate, le vieillard parlait avec animation. Joséphe aussi causait, comme de coutume, sans abandon.

(A suivre.)

**A VENDRE
OU A AFFERMER**
UNE PIÈCE D'EAU
Contenant très grande quantité
de Poissons rouges.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un grand et beau **PORTAIL EN
CHÊNE**.
Un magnifique **PAON** avec sa
PAONNE.
S'adresser à M. **COUÉ**, photo-
graphe. (341)

A VENDRE
Un **TRICYCLE** Peugeot,
n° 1.
S'adresser à M. **GALLÉ**, rue de la
Petite-Bilange, 5. (260)

A VENDRE **JOLI PONEY** bai,
1^m 42, 4 ans, très
doux, avec sa **Charrette anglaise**
et son **harnais**; occasion.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
A Saint-Martin-de-la-Place,
MAISON AVEC JARDIN
S'adresser à M. **HENRI DESLANDES**.

A CÉDER
Pour cause de santé
MAGASIN DE LINGERIE
Au Pont-Foucharde.
S'adresser à M^{me} **TAILLARD**.

A VENDRE aux environs de
Saumur, un **BEAU
CHEVAL**, âgé de 8 ans, taille
1^m 62, s'attelant et se montant,
allures très vives.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
ROGNURES DE PAPIER
BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS
M. AVENIER informe MM.
les Propriétaires qu'il fera,
comme les années précédentes,
les **VIDANGES** aux prix et
conditions de l'adjudicataire agréé
par le Maire.
S'adresser à l'Usine. (259)

Prairie du Buteau
M. GUYOMARD a l'honneur de
prévenir MM. les Propriétaires
de chevaux qu'il tient à leur
disposition la belle **prairie du
Buteau**, située à deux kilomètres
de Saumur, route d'Angers. L'ou-
verture de la prairie aura lieu le
4^{er} avril. On pourra traiter à
l'année, au mois, ou à la journée.
S'adresser à M. **GUYOMARD**, qui
habite la prairie.

M. VERNERY
Opticien à Pontivy
J'ai l'honneur de vous informer
de mon arrivée en cette ville, où je
suis visible de 9 heures du matin à
4 heures du soir.
Dans l'espoir de votre visite,
agréez, Messieurs, mes salutations
les plus respectueuses.
VERNERY.

Prière de ne pas confondre
l'opticien avec le marchand de lu-
nettes ignorant complètement ce
qu'il vend.
Par une pratique de plus de 30
années dans l'art de l'optique, je
suis parvenu à soulager instantané-
ment, à l'aide de verres spéciaux,
toutes les faiblesses de la vue, ainsi
qu'à en rectifier les défauts
par les seuls verres brevetés à
l'Exposition de 1878.

Je possède un grand choix de
montures, lunettes, pince-nez or,
argent, écaille, acier, baromètres,
thermomètres, jumelles, longues-
vues, etc.
On fait toutes les réparations
d'optique demandées.
Entrée libre: Hôtel de Londres,
à Saumur, pour 15 jours seule-
ment. (334)

UN JEUNE HOMME demande
place de
valet de chambre. Bonnes réfé-
rences.
S'adresser au bureau du journal.

SULFATES DE CUIVRE
DE QUALITÉ EXTRA
Pour **TRAITEMENT** de la **VIGNE**
à **40 fr.** les 50 kilos
Pour des quantités il est fait des
réductions
ENTREPOSITAIRE:
A. COURTET, rue **Dailly**
SAUMUR

EN COURS DE PUBLICATION DANS
Le JOURNAL du DIMANCHE
Recueil littéraire illustré parais-
sant chaque semaine
Le Torpilleur 29
Roman de mœurs maritimes, par Pierre
MAEL, illustré par Paul DESTÈZ.
La Dernière Nuit d'Héliogabale
Conte romain, par Louis JOURDAN,
illustré par Paul DESTÈZ.

LES FILLES DU BOER
Par Alfred de BRÉHAT.
10 c. le numéro de 16 pages, chez
tous les libraires.
Abonnements: départements, 1 an,
8 fr.; 6 mois, 4 fr.
On peut s'abonner sans frais dans
tous les bureaux de poste.

La collection du Journal, qui se
compose actuellement de 62 volumes,
forme une **VÉRITABLE BIBLIOTHÈQUE**,
renfermant plus de 750 romans des
meilleurs écrivains contemporains.
La facilité que nous offrons à nos
abonnés et à nos lecteurs de prendre
cette collection en plusieurs fois, leur
permet d'acquiescer, sans déboursé
apparent, les romans les plus impor-
tants de nos principaux auteurs.
NOTA. — Toute commande doit être
accompagnée de son montant en man-
dat-poste à l'ordre de M. l'adminis-
trateur.
Primes gratuites offertes à tous les abonnés directs.
Envoi franco sur demande affran-
chie d'un numéro spécimen et du
catalogue.
Bureaux, 64, rue Amélot, Paris.

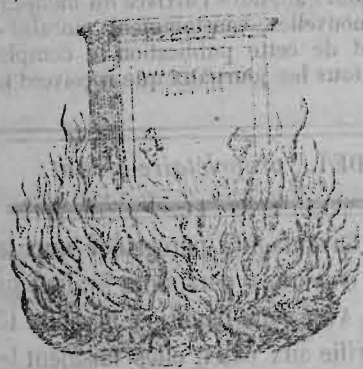
**GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE**
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des **PLAIES** et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. **LE NORMAND**,
médecin SPÉCIALISTE
11, rue de la République, 11.
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

VOLONTARIAT D'UN AN
Examens divers au 1^{er} mai, certificat de grammaire, baccalauréats es-
lettres et es-sciences, écoles du gouvernement. **Institution Royer**, rue
du Nouveau-Calvaire, 25, à Tours. Douze futurs conditionnels suivent actuel-
lement les cours spéciaux. Les candidats sont priés de hâter leur rentrée.
Nota. — Pour répondre au désir des familles et encouragé par les succès
obtenus jusqu'à ce jour, le Directeur s'occupe de donner de l'extension à son
établissement, en y ajoutant la préparation aux examens du baccalauréat. Toutes
garanties seront offertes. M. ROYER demande, immédiatement, un second
directeur, marié, sérieux, énergique, considéré, au moins bachelier, ayant fait
ses preuves. Il s'engage à parfaire à son associé un minimum de cinq mille
francs, nets de tous frais, s'il est bachelier; de six mille, s'il est licencié. Se
présenter.

DUBOIS-RONGE
DIPLOMÉ-BREVETÉ
ENTREPRENEUR
Des **VIDANGES INODORES** de la **VILLE** de **SAUMUR**
Au Pont-Foucharde
Préviens les Propriétaires que les Travaux d'exécution de Vidanges
ne se font pas à la honte, mais avec les Pompes système Tallard et
Tonneaux parisiens ne répandant aucune odeur.
PRIX LES PLUS MODÉRÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLÉ, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison **PLEYEL**,
fournisseur de l'École de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à
des prix **déjà toute concurrence**.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes
sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre,
pour les abonnés à la Lecture musicale.
**Accords, Réparations, Échanges et Location de
Pianos.**
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos
droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison **GAVEAU**
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. **HENRI EICHE** a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle
trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en
renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et
partitions aux conditions les plus avantageuses.
Saumur, imprimerie de **PAUL GODET**.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes,
des principales Banques et Administrations. — Médillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de **Maine-et-Loire**:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison **HAFFNER**

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AVRIL			
FONDS		VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0	85 30	ACTIONS	
3 0/0 amortissable	87 90	Banque de France	4300 »
4 1/2 1883	105 »	Banque d'Escompte	512 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	145 »
Oblig. 1855-60 3 0/0	530 »	Crédit Foncier	1305 »
— 1865 4 0/0	524 »	Crédit Industriel et Commercial	570 »
— 1869 3 0/0	416 »	Crédit Lyonnais	677 50
— 1871 3 0/0	401 »	Crédit Mobilier	402 50
— 1875 4 0/0	525 »	Dépôts et Comptes courants	595 »
— 1876 4 0/0	528 »	Société Générale	450 »
— 1886 3 0/0	392 50	Est	815 »
Bons de liquidation	530 »	Paris-Lyon-Méditerranée	1370 »
		Midi	1191 25
		VALEURS ÉTRANGÈRES	
		Autrichien 4 0/0 or	93 »
		Dettes d'Égypte 6 0/0	458 75
		Extérieur 4 0/0	76 50
		Hongrie 4 0/0 or	87 »
		Italie 5 0/0	96 50
		Portugal 4 1/2	» »
		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	
		Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	390 »
		— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	473 »
		— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	480 »
		— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	465 »
		— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	387 50
		— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	485 »
		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
		Est 3 0/0 anc. r. à 500	406 »
		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	415 »
		Midi 3 0/0 ancien r. à 500	416 »
		Nord 3 0/0 r. à 500	424 75
		Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	417 »
		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	» »
		VALEURS DIVERSES	
		OBLIGATIONS	
		Compagnie parisienne du Gaz	520 »
		C ^{ie} Transatlantique 3 0/0 r. à 500	346 »
		Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	61 »
		— 6 0/0 2 ^e série	58 »
		— obligations à lots	178 »
		Suez 5 0/0 remboursable à 500	590 »
		FONDS ÉTRANGERS	
		Emprunt russe 1862 5 0/0	106 »
		— 1870 5 0/0	104 »
		— 1884 5 0/0	103 »
		— 1889 4 0/0	93 40

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 188

Certifié par l'imprimeur soussigné,
LE MAIRE,